



**COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES**  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 JUIN 2016**

<b>Date de la convocation :</b> <b>21/06/2016</b>	<b>Nombre de conseillers élus :</b> <b>19</b>
<b>Nombre de conseillers en fonction :</b> <b>19</b>	<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>14</b>

**PRESENTS :**

LORENTZ Maurice, RECH Serge, CARDET Valérie, VOINCON Karine PIVETTA Giani, BERTOLOTTI-CAVALLINI Emeline, COLLET Anne, FAPPANI Roger, FERRARESE Marc, KOELICH Mariette, GALLINA Gabrielle, SIEDLEWSKI Marc, SZUREK Michel, VACCARO Jean-Marc.

**ABSENTS EXCUSES :** CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth, LALMAND Laurence, THIL Cathy, THILE Gilbert, TRONET Vincent.

**PROCURATIONS :**

LALMAND Laurence à VACCARO Jean-Marc  
CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth à FERRARESE Marc  
THILE Gilbert à PIVETTA Giani  
THIL Cathy à CARDET Valérie  
TRONET Vincent à SIEDLEWSKI Marc

**53-2016. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 8 juin 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 8 juin 2016.

**54-2016. OBJET : Convention avec VEOLIA pour l'entretien des installations de distribution d'eau potable**

L'Adjoint au Maire chargé des Finances et de l'Eau expose à l'assemblée que la précédente convention avec VEOLIA étant arrivée à échéance, il s'agit de la renouveler pour une durée de deux ans (jusqu'au 30 juin 2018). Cette convention fixe les conditions d'intervention pour VEOLIA pour l'entretien des installations de distribution d'eau potable de la Commune. Il s'agit notamment du contrôle et de l'entretien des ouvrages de production, de pompage et de désinfection, du contrôle de la qualité de l'eau, du nettoyage du réservoir, des vérifications techniques du réseau, de réparations courantes et travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions (M. Ferrarèse et Mme Simoncelli) et 17 voix pour, Autorise Monsieur le Maire à signer avec VEOLIA la convention pour l'entretien du réseau public de distribution d'eau potable du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2018.

**55-2016. OBJET : Attribution d'une subvention à la Mission Locale**

Monsieur le Maire expose la demande de subvention de la Mission Locale du Nord Mosellan. Son montant est de 836 €, calculé sur la base de 0,3965 €/habitants

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Donne son accord à l'attribution d'une subvention de 836 € à la Mission Locale du Nord Mosellan pour 2016.  
La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de la Commune.

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 29 juin 2016

56-2016. OBJET : Lancement d'une procédure pour bien en état manifeste d'abandon rue des Ecoles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la procédure pour bien en état manifeste d'abandon : L'article 2243-1 du CGCT permet au Maire, lorsque des immeubles ou parties d'immeubles, installations ou terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, d'engager à la demande du Conseil Municipal une procédure de déclaration d'abandon manifeste.

Cette procédure ne peut être engagée qu'à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la Commune. Le Maire, habilité par le Conseil Municipal, constate, par procès-verbal provisoire, l'abandon manifeste après qu'il ait été procédé à la détermination du bien, ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droit réel ou autres intéressés. Ce procès-verbal détermine la nature des travaux indispensables pour faire cesser cet état d'abandon.

Au terme de cette 1<sup>ère</sup> procédure, et si les propriétaires n'ont pas mis fin entre temps à l'abandon manifeste ou manifesté l'intention d'y mettre fin, le Maire peut constater par procès-verbal définitif l'état d'abandon. Il saisit le Conseil Municipal qui décide de déclarer le bien en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la Commune dans les conditions prévues au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La parcelle située 12 rue des Ecoles, section 2 n°22, appartenant à M. Lentgen Michel, peut être considérée en état d'abandon manifeste. La maison qui y est située est inoccupée depuis de nombreuses années et le manque d'entretien est évident : la façade et les menuiseries extérieures sont très anciennes et délabrées, le petit espace vert situé devant la maison n'est pas entretenu

Aucun projet particulier n'existe sur cet immeuble. Aucune demande d'autorisation de travaux n'a été signifiée en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 voix contre (M. Ferrarèse et Mme Simoncelli) et 17 voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de déclaration d'abandon manifeste des parcelles section 2 n°22.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette procédure

57-2016. OBJET : Achat d'un terrain rue de Molvange

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il s'agit d'acquérir la parcelle section 18 n°315 située rue de Molvange, à hauteur du n°16, et appartenant à M. Schneider Yves. Cette parcelle, d'une surface de 4 m<sup>2</sup>, se situe à côté de la voirie d'accès aux immeubles Moselis. Dans le cadre des travaux de réfection de cette voirie, elle pourra ainsi être comprise dans ces travaux.

L'acquisition se fera à l'euro symbolique, par acte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord à l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle section 18 n°315, d'une surface de 4 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Schneider Yves. Cette acquisition se fera par acte administratif.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à représenter la Commune pour signer l'acte administratif.

58-2016. OBJET : Informations

-La convention entre la Ligue Lorraine de Tir et la C.C.C.E. concernant le stand de tir a été modifiée. C'est la Communauté de Communes qui s'occupera dorénavant de l'appartement et du restaurant qui se trouvent sur le site.

-M. le Maire et Pascal Locatelli accueilleront en mairie le 4 juillet 2016 une dizaine de jeunes dans le cadre d'une mission de citoyenneté organisée par le STEM0, afin de leur présenter le fonctionnement d'une Commune.

-Des travaux ont été réalisés sur les escaliers du Mille Club afin de resceller la rampe de réparer les marches cassées. La dalle du garage de l'école a été refaite et un nouveau garage, qui servira de local de stockage sera installé prochainement.

-La remise des prix pour les Passeports Citoyens est reportée du 13 juillet au 27 août 2016.

**Avenant à la convention de mutualisation des moyens relative à l'entretien des espaces verts et des plantations sur VICC avec la C.C.C.E.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de signer avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs un avenant à la convention de mutualisation des moyens relative à l'entretien des espaces verts et plantations sur VICC, qui avait été conclue en 2015. Cette convention définit les modalités d'entretien des espaces verts par les services communaux et les modalités de financement de la C.C.CE. L'avenant prend en compte le nouveau montant de la participation annuelle de la C.C.C.E.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs l'avenant n°1 à la convention de mutualisation des moyens relative à l'entretien des espaces verts et plantations sur VICC.

La séance est levée à 20h40.

LORENTZ Maurice

RECH Serge

CARDET Valérie

THILE Gilbert

VOINÇON Karine

*Procuration à Pivetta Giani*

PIVETTA Giani

BERTOLOTI CAVALLINI Emeline

COLLET Anne

CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth

FAPPANI Roger

*Procuration à Ferrarèse Marc*

FERRARESE Marc

GALLINA Gabrielle

KOELICH Marie

LALMAND Laurence

*Procuration à Vaccaro Jean-Marc*

SIEDLEWSKI Marc

SZUREK Michel

THIL Cathy

TRONET Vincent

*Procuration à Cardet Valérie*

VACCARO Jean-Marc

*Procuration à Siedlewski Marc*